



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23032
12 septembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3007^e séance que le Conseil de sécurité a tenue le 12 septembre 1991 pour examiner la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

Croyez bien que je suis sensible à l'honneur qui m'échoit, en tant que Président du Conseil de sécurité, de dire au nom de tous ses membres avec quel plaisir le Conseil recommande à l'Assemblée générale de recevoir la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Avec plaisir, mais aussi avec gravité, car c'est une décision solennelle, d'une haute portée symbolique et historique que prend ainsi notre conseil. La roue de l'histoire a tourné. Le vent de la liberté abat les structures anciennes. Nous entrons dans un monde où la part d'ordre a peut-être diminué, mais où la part de l'espérance ne cesse de grandir.

L'indépendance de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie a été retrouvée de manière pacifique, par la voie du dialogue, avec le consentement des parties intéressées et conformément aux souhaits et aspirations de ces trois peuples. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce développement qui constitue à l'évidence un progrès dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies comme dans la réalisation de ses objectifs.

Messieurs les représentants d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, vous êtes ici les bienvenus. Le Conseil, à l'unanimité, a estimé que vos Etats satisfaisaient aux conditions posées par l'article 60 pour l'entrée aux Nations Unies, à savoir, je cite "aimer la paix, et être capable et désireux de remplir les obligations prévues par la Charte".

Je suis sûr qu'en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie apporteront leur contribution constructive aux efforts déployés en vue de promouvoir et de défendre les buts et principes de la Charte.

C'est maintenant à l'Assemblée générale de ratifier le jugement du Conseil et de vous permettre de retrouver légitimement la place qui fut la vôtre au sein du concert des nations. Ainsi, cette quarante-sixième session va voir l'Organisation des Nations Unies, avec 166 Membres, progresser sur la voie de l'universalité qui est un de ses principes fondamentaux."
